

# Gironde: tous mobilisés pour la cité Frugès-Le Corbusier

Publié le 13/05/2016 . Mis à jour à 09h32 par STÉPHANIE LACAZE



Francine Fort, Franck Raynal et Stéphan Delaux (de dos) signent le manifeste de soutien pour l'inscription de la cité au patrimoine de l'Unesco © S.L.

## Article abonnés La Ville de Pessac espère obtenir enfin le classement de la cité Frugès au patrimoine mondial de l'Unesco

« Cette candidature est la troisième et la dernière. Et j'espère que ce sera la bonne. » Dans son discours pour le lancement du comité de soutien pour l'inscription de la cité Frugès-Le Corbusier au patrimoine mondial de l'Unesco, Franck Raynal, le maire de Pessac, s'est voulu résolument optimiste, mercredi soir.

Après deux échecs en 2009 et 2011, la Ville a en effet décidé de représenter un dossier en vue d'obtenir le fameux label de l'Unesco. « Il faut que nous soyons reçus à cet examen, car c'est un examen », a martelé l'élu, qui a repris le flambeau du classement Unesco en remportant la mairie.

Mais si la ville de Pessac a joué les bons élèves et retravaillé son dossier de candidature, **son sort est étroitement lié aux autres sites Le Corbusier qui demandent également le classement à l'Unesco. Ils sont 17 dans le monde.** « C'est une candidature collective, a rappelé Franck Raynal. Et nous savons que la force d'une chaîne est la force de son maillon le plus faible. Alors, j'espère que tout ce que nous avons fait sera reconnu. Nous le méritons ! »

### **Un lieu habité et privé**

Pour coller au mieux aux exigences de l'Unesco, la Ville a notamment rasé une maison qui se trouvait au bout de la rue Le Corbusier et qui n'avait rien à voir avec le reste de la cité Frugès. « C'est une maison qui avait été construite dans les années 1950, à la place d'une maison Le Corbusier bombardée pendant la guerre. Apparemment, l'Icomos (Conseil international des monuments et des sites), l'organisme indépendant chargé de vérifier notre candidature, a apprécié la démarche », souligne Isabelle Dulaurens, l'adjointe au maire déléguée à la culture.

**Lors des précédentes candidatures, pour motiver son avis défavorable, l'Unesco avait demandé des efforts sur la conservation du site.** Des remarques qui ont été prises en compte pour reformuler le dossier. Mais la cité Frugès reste un lieu habité et privé. Il est difficile de contraindre les gens à entreprendre des travaux coûteux. Certaines maisons vides sont donc très endommagées. Deux sont d'ailleurs à vendre.

Mais comme l'a rappelé Francine Fort, la directrice d'Arc en Rêve, « on ne reproche pas aux vieilles pierres d'être des vieilles pierres. Pourquoi, on le reprocherait au vieux béton ? » Réponse entre le 10 et 20 juillet, lors de la réunion du comité de l'Unesco à Istanbul.

Pour adhérer au comité de soutien, rendez-vous sur : <http://goo.gl/4UZIYV> ou [www.pessac.fr](http://www.pessac.fr).